Huitième année. — N° 347 — On s'abonne aux Bureaux du Journal, 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS et dans tous les Bureaux de Poste — SAMEDI 1er MAI 1915

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

Les Françaises pendant la guerre. Ce qu'elles font. Ce qu'on fait pour elles.

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.

La directrice reçoit le mercredi après-midi.

Pendant la durée de la guerre LA FRANÇAISE *sera vendue au n° 0.05 au lieu de 0.10.*

La Guerre à l'Alcool

Mlle Alice Berthet interrompt aujourd'hui l'exposé qu'elle a commencé de la situation actuelle de la lutte antialcoolique. Elle cède la plume à un Rouennais autorisé afin qu'il nous montre un des cas les plus frappants qui justifient la croisade entreprise de tous côtés.

Nous sommes heureux de constater ici quelle force nouvelle M. Jean Finot, directeur de la « Revue », vient apporter à cette croisade en acceptant la présidence de la Société « l'Alarme », et en lui décernant sa plume et sa « Revue ».

L'Alcoolisme et l'Immoralité à Rouen pendant la Guerre

L'heure est à la question de l'alcoolisme. Nulle part, et jamais, l'angoissant problème d'où dépend l'avenir de la race ne s'est posé avec plus d'acuité qu'à Rouen, la ville du « petit sou », la citadelle des mastroquets.

Mais aujourd'hui, l'antique cité normande se double d'une agglomération militaire où se pressent par milliers des soldats français, anglais, belges, canadiens ou indiens. Aussi la guerre est-elle, pour les débits et les maisons de joie de la ville, et à un point qu'il est difficile ailleurs d'imaginer, la plus fructueuse des « saisons d'affaires ».

Nombreux sans doute sont les esprits droits qui se sont émus de cette situation : trop rares sont les gens qui ont tenté d'y chercher remède. Il convient cependant de citer avec éloges les efforts d'un groupement né depuis la guerre, le *Comité de Vigilance*, pour l'action morale et sociale. Ce Comité, efficacement secondé par les branches rouennaises du Conseil National des Femmes, de l'Union pour le Suffrage des Femmes, de la Ligue rouennaise anti-alcoolique, de la Croix-Blanche et de la Croix-Bleue, ainsi que par des personnalités courageuses, a pu constituer une sorte de groupement antialcoolique permanent où se rencontrent des représentants autorisés de tous les milieux et de toutes les classes sociales : élus, magistrats, corps médical, ministres des cultes, personnel enseignant, associations professionnelles patronales et ouvrières, commerce et industrie, sociétés savantes et philosophiques, presse locale, etc.

De leur côté, les autorités administratives, civiles et militaires, ont été par la force des choses, autant que par une conviction personnelle, induites à prendre des mesures restrictives, sous la forme d'arrêtés visant successivement : les heures d'ouverture des cafés, débits et restaurants, l'emploi des femmes et des jeunes filles dans les établissements, l'interdiction de délivrer de l'alcool aux soldats des armées alliées, comme aux femmes de mobilisés.

Mais toutes ces mesures palliatives sont restées sans effet contre la funeste passion. Sans effet parce que trop souvent sans application. L'absence d'agents, le défaut de conscience de certains d'entre eux, la roueries diabolique des « fraudeurs » ont rendu le contrôle extrêmement difficile.

En sorte que depuis bientôt neuf grands mois, les buveurs normands, de triste renommée s'en donnent à cœur joie, cependant que les maris, les enfants, les frères, meurent obscurément là-bas pour les défendre.

Que s'il faut citer des faits, le dossier accablant constitué par une enquête douloureusement révélatrice du *Comité de Vigilance*, offre une documentation qui n'est que trop éloquente et trop suggestive.

Ce sont des soldats alliés de toutes armes qui, bondissant les ordres reçus, s'abreuvent d'innombrables « petits sous », de « noires », de « tout ensemble », dans la proportion effarante d'un sou de café pour cinq sous d'eau-de-vie. Pendant les heures de service, on envoie « à commissions » les femmes des rues, les gamins en rupture d'école, besogneuse ou mercenaire, au bel d'entre eux exigeant jusqu'à trois francs par jour, sans compter les friandises des « bistrots » reconnaissants. A moins qu'un débitant complaisant n'apporte lui-même au bas des murs, enveloppée de papier pour simuler du vin, la bouteille rêvée, qu'une ficelle propice guidera subrepticement jusqu'aux chambrées. Ailleurs, ce sont des gamins qui pénètrent, à la faveur des distributions de rata, jusque dans l'intérieur des casernes, cachant dans leur écuelle quelque bonne bouteille défendue destinée aux convalescents emmurés. Aussi bien, n'y a-t-il point des infirmiers assez dévoués pour mettre à profit, comme véhicules d'alcool, les tubes de laboratoire, si aisément insinués parmi le réseau métallique des fenêtres !

Ou bien encore la corvée de ville va prendre au passage, à la barbe de la police ou des chefs, un « café nature » — entendez un mélange infect de café et d'alcool — tout chaud, tout sucré, prêt à être dégusté d'un coup de langue. Au besoin même, le coin d'une borne suffit aux alliés : il faut si peu de temps pour s'asseoir et avaler gloutonnement un litre de rhum à trois ! Le gendarme est bon enfant, et si l'on ne s'oublie pas jusqu'à la rixe ou jusqu'au scandale flagrant en pleine rue, on peut escompter son aveugle clémence.

Au soir, les soldats sont gris : et les volets clos des cafés interdits ne sauraient empêcher d'être ouvertes les portes de derrière ! Dénombrez en effet les fermetures éphémères de débits pour contraventions aux arrêtés qui n'empêchent nullement les récidives compensatrices ; la police vous dira que leur nombre qui dépasse *quatorze cents*, n'a pas donné de grands résultats. Sans parler des habiletés mises en œuvre pour justifier le proverbe : Pas vu, pas pris !

Après cela, comptez les gardes-voies ivres qui se font écraser — une vingtaine à ce jour dans la seule région rouennaise — ou ceux à qui l'insécurité publique doit de cruelles méprises. Et les refus d'obéissance, les voies de fait envers les chefs ou les civils, les abandons de poste, les vols et recels d'objets militaires dus à l'alcoolisme, aux heures graves où nous passons... hélas !

Les hôpitaux débordent, et les bureaux de bienfaisance ont peine à suffire aux demandes : ne faut-il pas que les femmes de mobilisés oublient leur solitude entre le verre souverain et le kaki exotique, gage de l'entente cordiale ? Savez-vous le meilleur emploi que sait faire une indigente du bon de soupe de deux sous que lui dispense quelque comité charitable ? C'est de revendre le bon pour un sou, qu'elle va « casser sur le zinc », et d'oublier ce jour-là de manger, ainsi que ses enfants. D'ailleurs rien qui pour allaiter donne des forces plus que le « petit sou » : c'est pourquoi il est d'usage, pour boire, de céder à vil prix les boîtes de lait des dispensaires, complaisamment rachetées par des gens sans scrupules ; et aussi les bons de pain et de viande, le coke, le charbon, que sais-je ?

Est-il surprenant, alors, que les enfants rôdent, s'enivrent, volent, ou s'essaient à tuer à leur tour, remplaçant les aînés absents ?

Pour bien des femmes, il n'y a qu'un pas du petit verre à l'inconduite. Elles sont actuellement, ces dames, plus de *cinq cents* à la prison Bonne-Nouvelle, dit encore la police. La plupart ont été « cueillies » dans des « rafles » aux camps ; et parmi elles, des mères de familles chargées d'enfants ; aussi, hélas ! trop de fillettes... Et des pères reviennent, convalescents apaisés, accourus pour quelques jours au foyer avant de repartir au front : mais le foyer est vide, la mère « à l'ombre », et les petits à l'asile !

Pour conclure, combien cruel cet aveu authentique d'une pauvre déchue, mûre pour l'hôpital ou le cabanon : « Je voudrais que ce soit la guerre toujours, parce que, pour nous autres femmes, c'est la liberté ! »

. . . . . .

Telle fut Rouen, la noble ville, au temps de la grande guerre, diront quelque jour les historiens. Et nous, pendant que les nôtres rediront avec flamme les exploits dont ils furent les héros, nous baisserons la tête, bien bas, pour cacher notre honte et murmurer en nous frappant la poitrine cette pénible confession : « J'étais là ! »

Femmes de France, les hommes tombent, là-bas, aux prises avec l'hydre sanglante qu'est la guerre. Mais une autre bête puante, mais l'alcool, monstre aux cent têtes, est aux portes de vos foyers, que vous restez seules à défendre : c'est à vous à le terrasser !

Toutes debout ! La palme aux héroïnes françaises de 1915 qui tueront l'alcool !

G. C. Levillain.

Création à Rouen d'un "Foyer du Soldat"

PAR LES FÉMINISTES

Nous apprenons que le nouveau préfet de la Seine-Inférieure M. Morain, paraît vouloir seconder les efforts de l'autorité militaire et des féministes contre l'alcoolisme à Rouen.

Il a constitué une Commission consultative ayant pour mission de rechercher les causes de l'abus de l'alcool dans le département et de proposer des mesures destinées à combattre l'alcoolisme.

Nous regrettons de ne voir aucune femme dans cette Commission.

Les sociétés féministes de Rouen, Le Conseil National des Femmes et l'Union Française pour le Suffrage des Femmes, sous la direction de deux présidentes remarquables, Mmes Maillard et Texier, ont prouvé en action leur connaissance des causes de l'alcoolisme à Rouen et des moyens de le combattre.

Avec l'approbation des autorités militaires, elles ont depuis longtemps créé diverses œuvres pour les soldats dont l'Œuvre du Soldat convalescent et la Lingerie du Soldat convalescent, destinées à assurer aux convalescents renvoyés dans les dépôts « l'affectueuse sollicitude que leur donnait l'infirmière à l'hôpital ».

Elles viennent de faire plus, nous citons la *Dépêche de Rouen* :

« Ces soldats et ceux qui n'ont pas encore été au feu, nouvelles recrues ou territoriaux déjà mûrs, sont parfois un peu dépaysés parmi nous, et n'ont, pendant leurs heures de sortie, d'autre alternative que la promenade monotone à travers la ville ou la malsaine et coteuse hospitalité des cafés.

« Leurs frères d'armes d'outre-Manche ont déjà plusieurs cercles confortablement aménagés, ce dont nos soldats, toujours chevaleresques, se réjouissent d'ailleurs pour ces hôtes de la France. Mais les Françaises n'ont pas voulu que seuls leurs compatriotes puissent se croire oubliés. La branche rouennaise du « Conseil National des Femmes » a ouvert dimanche, à 4 heures, (25 avril), salle Boieldieu, rue Ganterie, 65, avec la chaude approbation de M. le général commandant le 3e corps d'armée, un « Foyer du Soldat ».

Là, dans une salle vaste, claire et bien aérée, que connaissent beaucoup de nos concitoyens, nos soldats trouveront un abri où ils pourront passer quelques heures à lire des journaux ou des livres, à faire leur correspondance, à s'amuser à des jeux reposants, à causer entre eux dans un milieu fraternel, amical, où l'on s'efforcera de leur faire retrouver un peu de l'atmosphère du foyer.

« Le Foyer du Soldat est absolument neutre et accueille avec la même bienveillance tous les soldats, sans leur demander aucune profession de foi religieuse ou laïque.

« Tous pourront y collaborer, soit en versant une cotisation mensuelle pour subvenir aux frais très lourds de loyer et d'entretien, soit en envoyant des dons en nature, tels que livres, revues, papier à lettres, buvards, encre, plumes, crayons, jeux divers, fleurs et verdures, etc., etc.

« Les dons et cotisations sont reçus au Foyer du Soldat, 65, rue Ganterie, tous les jours, de 3 heures à 7 heures du soir, à partir du dimanche 25 avril.

NOUVELLES PROTESTATIONS contre le CONGRÈS PACIFISTE DE LA HAYE

Un de nos confrères nous assurait qu'une Française avait accepté de prendre part au Congrès de La Haye. Nous n'en connaissons aucune dans ce cas, et sans doute une confusion s'est-elle produite entre le Congrès actuel et le récent Congrès des femmes socialistes à Berne, où effectivement une Française, qui ne représentait personne qu'elle-même, a figuré.

En revanche, une protestation éloquente et autorisée s'est élevée à côté de celle des grandes fédérations féministes que nous avons publiée la semaine dernière. C'est la réponse de Mme Juliette Adam au nom de « La Croisade des Femmes françaises » à l'invitation qui lui avait été adressée par le Comité britannique du Congrès.

Nos amies féministes savent avec quelle active insistance le petit nombre d'Anglaises dissidentes des groupements britanniques qui se sont engagées dans cette aventure, ont cherché à entraîner les Françaises. Une de leurs déléguées, Mme Ellinor Fell, ayant échoué dans sa mission de faire revenir sur leurs refus les grandes associations féministes, tenta de séduire Mme Juliette Adam. C'était bien mal connaître la grande patriote dont le nom figure à la tête du Comité qui vient de créer, pour la propagande à l'Etranger, la « Croisade des Femmes françaises ».

Mme Germaine Albert-Dulac, secrétaire générale de la Croisade Française, nous communique la lettre de Mme Fell et la réponse de Mme Adam.

Paris, 17 avril 1915.

Madame,

Le Comité Britannique du Congrès international des Femmes à La Haye, qui doit avoir lieu du 28 au 30 avril, et dont je suis la déléguée spéciale ici, en France, auprès des Femmes françaises, me charge de vous demander un court entretien. D'autre part, Mme Hélène Brion me dit que vous vous intéressez particulièrement à cette question du pacifisme qui préoccupe tant d'associations féminines aujourd'hui. Il me serait donc extrêmement agréable de vous exposer moi-même le but et les grandes lignes du mouvement si grave que nous préparons en Hollande, auquel des centaines de femmes, venues de l'Amérique, de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, sans compter les pays scandinaves, tiennent à participer. Je voudrais surtout essayer de vous convaincre que la France qui, jusqu'ici, a refusé de se faire représenter, aurait tout avantage à expliquer, au cours de ce Congrès, le point de vue français et à le soutenir contre les points de vue contraires... Vous verrez par le programme que je joins à cette lettre, que toute discussion relative à la responsabilité antérieure des belligérants est catégoriquement prohibée. Je tiens à ajouter que la première résolution, celle de demander un armistice, a été fortement modifiée, car il est évident que la France, dans les conditions actuelles, ne saurait faire une trêve tant qu'elle est encore envahie par ses ennemis... C'est précisément cet article qui, malgré les changements apportés, a fait croire aux Femmes françaises que, devant le Congrès, leur absence protesterait mieux que leur présence, de leur résolution de lutter jusqu'au bout. Mais il reste, Madame — et ici je ne doute point que votre haute intelligence ne nous donne raison — qu'il est d'une importance suprême que la France déclare, comme nous, que cette guerre est menée, du côté des Alliés, contre l'odieuse et criminelle prétention que la force doive jamais primer le droit ; que nous luttons pour le respect des droits des peuples, comme vos pères en 1790 ont lutté pour les droits de l'homme ; que la guerre, une fois terminée, nous voulons une *société* de nations qui ne repose plus sur la force et constituée de telle sorte que tout nouveau différend sera décidé par l'appel à la raison seule, sans que, la décision une fois trouvée, un appel aux armes soit une chose imaginable.

Et il s'agit aussi de faire connaître, par une femme française, *les souffrances des femmes françaises* dans leur pays saccagé...

Vos sœurs françaises ici ont accepté que, dans toutes ces choses, nous soyons leur porte-parole auprès du Congrès. Mais la pensée française est claire et lucide entre toutes, et a, à son service, une éloquence naturelle qui la porte loin. Nos moyens, à nous autres Anglaises, sont plus faibles que les leurs ; l'éclat de leur message, malgré toute notre bonne volonté ardente, en souffrira certainement. Ce que je voudrais donc vous demander, Madame, est d'accepter vous-même, ou d'obtenir d'une de vos amies qu'elle accepte d'aller à La Haye, représenter dans cette Conférence si importante les femmes françaises, le point de vue français, la volonté française.

On voit par cette lettre quelle singulière illusion a pu enrôler des femmes d'un pays belligérant comme la Grande Bretagne dans un congrès nécessairement neutre, où nécessairement tout ce que Mme Fell et ses amies proposent à Mme Adam d'y soutenir, ce qu'elles appellent « le point de vue français » ne pourra être abordé. Le programme stipule expressément qu'il ne sera parlé ni des causes de la guerre ni des responsabilités des belligérants dans le déchaînement de ce cataclysme. Mme Adam ne pouvait plus que nous s'y tromper.

Voici ce qu'elle a répondu en son nom et au nom de la « Croisade des Femmes Françaises » :

A Madame Ellinor Fell,

Abbaye de Gif, 19-4-15.

Madame, êtes-vous vraiment Anglaise ? Quoique peu suffragette, je vous confesse que je comprends mieux les Anglaises qui veulent se battre !

Nous avons aujourd'hui, l'Angleterre et la France, la preuve de ce que la mentalité des arbitrages et des médiations eussent fait de nous.

Demander à cette heure aux femmes françaises de causer d'arbitrage et de médiation, de discourir sur l'armistice, c'est leur demander une abdication nationale.

Tout ce qu'elles ont pu et dû faire, au moment de l'inqualifiable ruée germaine (je ne parle pas de moi qui, depuis quarante-quatre ans, prévoyais la férocité d'une attaque allemande au moment de notre plus complète quiétude humanitaire) tout ce qu'ont pu désirer les femmes françaises, c'est d'éveiller et d'acclamer chez leurs enfants, leurs maris, leurs frères, leurs pères eux-mêmes, la conviction que la guerre défensive est une chose sainte à ce point qu'il faut tout abandonner, tout oublier, tout sacrifier, qu'il faut affronter héroïquement la mort pour défendre et sauver ce qu'il y a de plus sacré au monde : la Patrie !

Avec notre générosité coutumière, nous avions apaisé notre haine et fait en France — pas moi qui n'ai cessé de protester — la part belle au vainqueur et à l'oubli. Il en a tiré le profit indigne de tout préparer pour nous écraser.

Aujourd'hui, chacun des actes des Allemands, en dehors de ceux de la guerre, est monstrueux ! Ils mentent, ils volent, ils incendient, ils tuent les enfants, les femmes, ils entassent les otages, ils assassinent des blessés, des ambulanciers, des médecins, ils mettent le feu aux ambulances, ils violent femmes, jeunes filles, religieuses ! Et combien de ces victimes belges avez-vous en Angleterre ? Ils détruisent pour détruire ce que les siècles les plus barbares ont respecté.

Autour de moi, Madame, je n'ai parmi les miens et parmi mes amis que des morts héroïques.

Ce serait renier mes morts que de chercher autre chose que ce qui est et *doit être* ! si le Dieu du Droit et du Juste, ennemi du démon, de la Force et de l'Orgueil fou, est le vrai Dieu !

Agréez, Madame, l'assurance de mes sentiments très distingués.

JULIETTE ADAM.

*

Aux grandes associations féministes britanniques qui ont refusé de prendre part au Congrès se joint « l'Union Nationale des ouvrières de la Grande-Bretagne » qui a décidé de ne pas envoyer de déléguée au Congrès et communiqué sa décision à la presse de Londres et de Paris.

Victoire suffragiste en Danemark

Le Rigsdag a voté, le 23 avril, la nouvelle Constitution qui donne aux femmes le droit de vote et qui abolit les privilèges jusqu'ici nécessaires pour prendre part aux élections au Landsting.

Les femmes pourront également devenir membres du Rigsdag.

La Constitution devra être votée encore une fois par le nouveau Rigsdag qui sera élu au mois de mai.

On espère que le Roi donnera définitivement sa signature le 6 juin, jour anniversaire de la Constitution de 1849.

Un Moyen de venir en Aide aux Soldats convalescents sans famille

Le Ministre de la Guerre a décidé, le 22 avril dernier, que les militaires évacués du front pour blessures ou maladies et qui, faute de pouvoir être reçus par leur famille, ne bénéficiaient pas de la permission de sept jours accordée à leurs camarades à leur sortie des hôpitaux-dépôts de convalescents, avant leur renvoi sur le front, pourront jouir de cette permission soit dans une maison de convalescents, soit chez des particuliers qui consentiraient à les recevoir. Mais, dans ces deux cas, les intéressés devront présenter au médecin-chef de l'hôpital-dépôt de convalescents un bulletin d'acceptation visé par le commissaire de police ou le maire de la localité dans laquelle ils seraient appelés à jouir de cette permission.

Les personnes qui désirent inviter des convalescents feront bien de s'adresser à une œuvre accréditée déjà auprès de l'autorité militaire, telle que l'Aide et la Visite aux blessés et qui transmettra leurs demandes.

Cette œuvre pourra également intervenir pour obtenir des permissions de visite aux blessés isolés des hôpitaux de Paris (88, rue Jouffroy).

LES REMPLAÇANTES

La mobilisation des femmes dans les services publics pour remplacer les hommes appliqués au service de la guerre, se continue avec les plus heureux résultats :

Ministère des Travaux Publics. Voici 5 dames nommées à partir du 1er avril comme employées des ponts et chaussées et des mines : 2 éclusières au canal de Bourgogne et au canal de Berry ; les trois autres remplacent des agents techniques.

Par décret du Président de la République un certain nombre d'emplois de dames sténodactylographes auxilliaires est fixé par le Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.

Le Congrès des Chambres de commerce du Sud-Ouest réuni à Toulouse constatait, dès le 2 septembre dernier, que dans la plupart des communes viticoles c'est l'activité féminine qui a suppléé à l'absence forcée du travail masculin. A ce même Congrès la Chambre de commerce de Castres avait à déplorer la crise des industries où ne sont pas employées des femmes, tandis qu'elle constatait avec plaisir l'activité des fabriques de draps et d'équipements militaires, qui procurent aux familles de la ville et de la campagne des salaires rémunérateurs.

La main-d'œuvre féminine est la sauvegarde économique du pays. « Grâce aux sages et fécondes interventions du Ministre de l'Agriculture, les femmes, prenant en mains la charrue et le sac de semences, ont admirablement rempli leur devoir ».

Et combien, dans tous les métiers, d'ingéniosités féminines ont suppléé au travail du mari :

Un vétérinaire du Perche reçoit au front cette lettre de sa femme :

« ...J'ai soigné cette semaine cinq vaches atteintes de fièvre vitulaire. J'ai employé les injections intra-mammaires et j'ai obtenu cinq succès...

Notre confrère Léon Bailby nous a rendu justice dans l'*Intransigeant* :

« Les femmes aussi bien que les hommes donnent leur effort à plein cœur... »

M. P.

LES INTÉRÊTS FÉMININS AU PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Dans sa séance du 2 avril, la Chambre a adopté le projet de loi, modifié par le Sénat, ayant pour objet : d'étendre aux familles des victimes civiles de la guerre, le bénéfice des allocations instituées par la loi du 5 août 1914 ;

Voici le texte de la loi adoptée :

Article premier. — Le bénéfice de la loi du 5 août 1914 est étendu à toute famille nécessiteuse dont le soutien indispensable aura été tué ou emmené en captivité au cours des événements de la guerre ou qui, se trouvant en territoire ennemi au moment des hostilités, aura été retenu comme prisonnier.

Il est également étendu aux familles nécessiteuses des marins du commerce privés de leurs salaires à la suite de la capture ou de la destruction de leur navire...

Dans cette même séance, la Chambre a discuté un projet de loi modifiant les dispositions relatives à la transcription des jugements de divorce :

Suppression de l'article 249 du Code civil.

L'article 249 dit :

« Le jugement ou l'arrêt qui prononce le divorce n'est pas susceptible d'acquiescement. »

Par suite de la proposition adoptée par la Chambre, la partie contre qui le jugement de divorce sera prononcé, pourrait acquiescer à la prononciation du jugement, supprimant ainsi les délais d'appel.

SÉNAT

Le Sénat a adopté d'urgence (séance du 1er avril 1915), le projet de loi relatif à l'autorisation des femmes mariées en justice, et déjà voté par la Chambre :

Article premier. — La femme mariée qui sera dans l'impossibilité dûment constatée d'obtenir l'autorisation maritale, par suite de la guerre, se pourvoira de l'autorisation de justice.

Art. 2. — La mère exercera provisoirement la puissance paternelle à défaut du père empêché par la cause ci-dessus énoncée.

Art. 3. — La présente loi ne sera applicable que dans les cas d'urgence reconnus par la justice.

Les Héroïnes du Jour

A L'ORDRE DE L'ARMÉE

Mme Maffre, infirmière à l'Union des Femmes de France. (Retenue captive par l'ennemi, est venue, aussitôt libérée, offrir à nouveau ses services et a contracté une atteinte grave auprès des malades qu'elle soignait.)

Mme Lousseau, supérieure des religieuses dans un hôpital. (A fait preuve de dévouement et de courage pendant le bombardement du 2 septembre 1914. Par son attitude énergique, elle a réussi à sauvegarder les blessés réunis dans l'hôpital, au moment de l'entrée des Allemands dans la ville.)

CROIX ET MÉDAILLES

Service de santé (médaille d'honneur des épidémies). — Par décision ministérielle du 14 avril 1915 des médailles d'honneur des épidémies ont été accordées par le Ministre de la Guerre, par application du décret du 15 avril 1892 et de l'arrêté du 27 du même mois aux personnes dont les noms suivent :

Médaille en argent : A Mme Léontine Gennoin, en religion **sœur Sainte Anne**, de l'hôpital complémentaire n° 25, à Valognes.

Médailles en bronze : A Mlle Bertadel (Alice-

Hélène-Aimée), infirmière bénévole à l'hôpital militaire de Versailles.

VILLAGE SAUVÉ PAR UNE INSTITUTRICE

L'inspecteur d'Académie des Ardennes a porté, en ces termes, le fait suivant à la connaissance du Ministre de l'Instruction publique :

« Le village de Lalobbe a été complètement épargné. Mlle Migeot, institutrice, qui avait une infirmerie, alla trouver le général allemand dès son arrivée à Signy-l'Abbaye, lui demandant de protéger le village et les blessés qu'elle soignait.

« Le général la fit reconduire en automobile à Lalobbe et fit apposer deux affiches aux extrémités du village, pour que les troupes ne fissent pas de dégâts. Et, de fait, il n'y eut même pas de pillage et fort peu de réquisitions. »

UNE RELIGIEUSE SOUS LE FEU

Au cours des combats que les troupes russes soutinrent victorieusement dans la vallée du Tchorok, il arriva que nous dûmes nous porter en avant. La sœur S... voulut absolument nous accompagner. Aussi la vit-on suivre l'armée et prodiguer avec la plus grande abnégation ses soins et ses encouragements aux malheureux qui souffraient. Elle se dépensa ainsi pendant dix jours et dix nuits, sans presque se reposer. Un soir, dans l'accalmie qui suit toute bataille, les troupes campaient tranquillement. Mais comme l'ennemi était tout proche, personne n'osait se montrer pour éviter d'être abattu. Pourtant, à la surprise générale, on put distinguer un être humain qui, sans souci du danger, évoluait entre les deux fronts. On vit une cornette blanche, une croix ; c'était la sœur S... qui soutenait les blessés et consolait les moribonds. Ses mouvements intriguèrent l'ennemi. Bientôt des têtes curieuses se montrèrent dans les tranchées opposées, et quand les Turcs comprirent ce qui se passait, ils se mirent à applaudir des deux mains, criant : « Bravo, Khanoum; bravo, ma sœur ! »

Sœur S... est proposée pour la croix. (Extrait de la *Gazette de Tiflis*.)

Activité féminine à l'Étranger

De l'horlogerie à la couture

Le Mouvement féministe de Genève décrit en détail une organisation d'assistance par le travail fondée au mois d'août, pour venir en aide à un millier de chômeurs, dont 700 chômeuses, de la petite ville horlogère du Locle. Déjà en 1814, quand la région subissait l'occupation autrichienne, une œuvre d'entr'aide s'était fondée sous le nom de Comité du Bien Public; c'est ce titre qu'a repris, en mémoire des aïeux, la nouvelle œuvre de 1914. Les femmes sans travail ont été réparties en deux catégories, les unes travaillant à domicile, les autres dans cinq ouvroirs. Dans l'un on fabrique des vêtements de soldats, dans un autre des balais, des objets de lainage, des pantoufles, voire de la pyrogravure, de la broderie en couleurs, des jouets, des cartonnages. Avec des images, de vieilles cartes postales, on fait des lotos, des jeux de patience, des jeux de l'oie, et même des cartes à jouer, où le Général Joffre et les souverains des pays alliés remplacent avantageusement les figures traditionnelles.

Dans le 3e et le 4e ouvroirs, on fait des tapis, de la vannerie, de la lingerie. Enfin dans le 5e les ouvrières ne sont pas payées mais reçoivent des fournitures pour se raccommoder. Le taux des salaires est fixé, aussi bien pour le travail à domicile que dans les ouvroirs.

La mobilisation des femmes

Le 16 avril eut lieu une réunion du War Emergency Committee pour examiner les conditions dans lesquelles les femmes pourraient accepter de servir pendant la guerre, dans divers emplois, sur l'appel du Gouvernement. La discussion a montré qu'il serait d'un faux patriotisme de ne pas se faire payer pour ces services, car cela déprécierait la valeur du travail. Le principe du « salaire égal à travail égal », fut mis aux voix et approuvé, ainsi que celui de la préparation technique, et rémunérée, des femmes en vue de cette utilisation par l'Etat. Enfin, l'assemblée vota à l'unanimité un vœu pour l'obtention par les femmes des droits politiques, en s'appuyant sur la déclaration nette et sincère faite par le Gouvernement, comme quoi la coopération des femmes est essentielle à la protection et à la défense du pays.

Chez l'ennemi

Quatre infirmières de la Croix-Rouge Allemande avaient obtenu la Croix de fer. Une note du Grand Etat-Major allemand déclare que cette distinction ne peut être accordée aux femmes. Celles-ci n'ont qu'à porter des bijoux, aussi les quatre indûment décorées devront elles transformer en broches l'insigne tant brigué par les soldats du Kaiser.

Une pétition couverte de 376.000 signatures de femmes est parvenue au Commandant militaire de la région de Brandebourg pour demander une diminution de prix des vivres.

A. B.

Les Gagne-Pain de la Femme

Dame sténo-dactylographe dans les bureaux des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines. — Date probable : 2e semestre 1915. Age : 18 à 30 ans. Traitement : 1.200 à 2.400 francs. Indemnités de résidence : 600 francs. Avantages divers. Aucun diplôme n'est exigé.

Dame sténo-dactylographe au ministère du Travail. — Date probable : 3e trimestre 1915. Age : 18 à 30 ans. Traitement : 1.800 à 3.600 francs. Avantages divers. Aucun diplôme n'est exigé.

Dame dactylographe à la Préfecture de la Seine. — Date officielle : 20 mai 1915. Délai d'inscription : 10 avril 1915. Age : moins de 30 ans. Traitement : 1.600 à 3.000 francs. Concours ouvert pour 30 places. Aucun diplôme n'est exigé.

Dame employée dans les services centraux des Chemins de fer de l'Etat. — Date probable : 4e trimestre 1915. 18 à 28 ans. 1.200 à 2.200 francs. Indemnités de résidence : 600 francs, à Paris. Aucun diplôme n'est exigé.

Dame employée des Postes (cadre algérien). — Date officielle : 6 mai 1915. Age : 18 à 25 ans. Traitement : 1.200 à 1.800 francs. Aucun diplôme n'est exigé.

ÉCHOS

La reine Alexandra a envoyé une lettre autographe de remerciements à la supérieure des sœurs de l'hôpital de Bethune, pour les soins apportés aux blessés anglais.

***

L'éducation de la petite princesse de Hollande, âgée de six ans, vient d'être confiée à une gouvernante anglaise, qui l'instruira en compagnie d'autres enfants.

***

La Française serait reconnaissante aux dames professeurs ou institutrices chargées de cours ou de classes de garçons en remplacement de collègues hommes mobilisés, de bien vouloir dire leurs impressions et relater leurs expériences.

***

A l'Académie des Sciences, à la séance du 1er mars, le Secrétaire perpétuel a cité parmi les pièces imprimées de la correspondance, un ouvrage intitulé : Recherches géologiques et pétrographiques sur l'Oural du Nord, le bassin des rivières Wagram et Kakwa, par Louis Duparc et Marguerite Tikanovitch.

VARIÉTÉS

CIGOGNES D'ALSACE

Les cigognes effarées ont quitté l'Alsace. (Les journaux.)

Quittant le minaret et la blanche terrasse
Qui flambent sous les feux de l'implacable été,
Guidés par l'instinct sûr et toujours écouté,
Leurs vols s'en revenaient vers les clochers d'Alsace.

Ce sont bien là les champs, les suaves collines,
Le fleuve solennel, le grand bois frémissant,
L'horizon si léger qu'il semble qu'en passant
Une femme ait jeté dans l'air ses mousselines.

C'est bien là le clocher, plus aigu qu'une lance
Sur le moutonnement des toits alsaciens...
Mais quoi, ces cris, ces pleurs, ces feux aériens,
Ce canon... puis, soudain, ce lugubre silence ?...

Le reconnaissez vous ? C'est l'Allemand qui passe,
Fléau de Dieu, semant sous ses talons honnis,
Le mort dans les maisons, la terreur dans les nids.
Fuyez, doux oiseaux, vos chers clochers d'Alsace !

Fuyez ! ni les soleils lourds sur la cataracte,
Ni les vents pestilents des marais africains,
Ni les sables, roulés par les simouns lointains,
N'ont fait avec la Mort un si terrible pacte !

Mais nous vous les rendrons, vos chers clochers d'Alsace,
Quand nous aurons chassé l'Allemand, doux oiseaux,
La Paix de tous nos deuils effacera la trace,
L'Amour repeuplera vos nids et nos berceaux !

Marylie Makkovitch,
(Amélie de Nerv.)

L'ŒUVRE DE SECOURS PUBLIQUE ET PRIVÉE
A PARIS ET EN PROVINCE

L'ŒUVRE DE SECOURS AUX COLONIES

Les femmes, aux Colonies, s'unissent activement à la cause de la Mère Patrie et de ses Alliés.

Nous signalons, parmi tant d'autres, ces élans de patriotisme.

A Saint-Louis du Sénégal :

Création de cours d'infirmières à l'hôpital militaire.

La Commission des Dames Françaises émet le vœu qu'une surcharge de 5 centimes au bénéfice de la Croix-Rouge soit ajoutée à une série de timbres-poste.

Des ouvroirs ont été créés. Des gilets, des vêtements d'hôpitaux et de nombreux objets de pansement ont été fabriqués par les jeunes filles.

A Madagascar :

Le Gouverneur militaire a déjà expédié plus de 3.000 chemises de flanelle, indépendamment des envois effectués par les Comités de dames de différentes grandes villes Tamatave, entre autres, a envoyé un grand nombre de pièces de lingerie et de vêtements chauds.

N'oublions pas le chaleureux et généreux accueil fait à deux dames françaises, parties de Dakar pour une tournée de quête en Guinée française, à Conakry, Dubreka, Koya, Kouban, Kouroussa et sur le paquebot « Afrique » qui les ramenait à Dakar, elles ont recueilli plus de 18.000 francs pour nos blessés.

Il faut rendre un hommage spécial à Mme Eutaud, femme du Gouverneur général de l'Algérie, dont l'intelligence a su créer pour les femmes une œuvre d'assistance par le travail. Le développement pris par cette œuvre et les conséquences sont telles que nous tenons à la signaler particulièrement à nos lectrices. Cette œuvre créée pour la guerre lui survivra. Les ouvrières qui trouveront par elle le moyen de gagner leur vie, contribueront en même temps à la prospérité de notre belle colonie, et leur loyalisme fabriquera enfin en terre française les produits qui jusqu'alors étaient, pour l'Algérie, en grande partie importés d'Autriche ou d'Allemagne...

Chronique des Œuvres et Institutions

Conseil National des Femmes françaises

L'Assemblée statutaire du Conseil National des Femmes françaises aura lieu le jeudi 6 mai, à 3 heures de l'après-midi, au Musée social, 5, rue Las Cases.

Ordre du jour :

Communications de Mme Siegfried ;
Rapport du Secrétariat général ;
Rapports des Présidentes des branches départementales ;
Rapports des Présidentes des sections.
Le Comité se réunira à 2 h. 1/2.

N. B. — Mesdames les déléguées sont priées d'apporter leur carte donnant droit de vote (carte bleue).

Association Nationale Française pour la Protection légale des Travailleurs.

Lundi 3 mai 1915, à 4 heures très précises du soir, salle du Musée social, 5, rue Las-Cases, réunion sous la présidence de M. Paul Strauss, sénateur, membre de l'Académie de Médecine.

Conférence sur *la Maternité ouvrière et sa Protection légale en France*, par Mme Paul Gemahling, agrégée de l'Université.

Union Française pour le Suffrage des Femmes. — Groupe Lyonnais.

Rôle des femmes pendant la guerre. — Le 7e arrondissement de Lyon est un des plus peuplés de la ville, et en même temps celui qui renferme le plus grand nombre d'indigents. Les misères causées par la guerre y ont donc été plus immédiates et plus cruelles que dans la majeure partie de la cité.

Des femmes, des mères se sont trouvées du jour au lendemain sans travail et sans ressources; l'argent de la semaine avait été employé à équiper, à approvisionner le ou les soldats qui partaient.

Dès le premier jour, la municipalité a organisé des repas populaires gratuits. Toutes les ouvrières, tous les vieillards sont allés à la mairie, demander une carte pour avoir droit à ces repas. Les employés, en nombre réduit, ne suffisaient pas à la besogne de distribution. Mais les institutrices étaient en vacances, et un grand nombre de femmes du quartier ne pouvaient supporter l'inaction; elles vinrent en foule offrir leurs services. Les unes distribuèrent les cartes pour la soupe, les autres inscrivirent les demandes d'allocation, toutes donnèrent en même temps une parole de pitié, un mot d'encouragement bien nécessaires, car les assistées n'étaient pas toutes accoutumées à demander, et bien des yeux versaient des larmes d'humiliation en même temps que les mains se tendaient.

Toutes les employées volontaires qui n'avaient pas trouvé de travail à la mairie, trouvèrent ailleurs de l'occupation : surveillance d'ouvroirs, services de contrôle aux soupes populaires, enquêtes à domicile pour les allocations, et même confection de repas gratuits, distribution du lait, fiches de vaccination. A la mairie où j'étais utilisée, ainsi qu'une quinzaine de collègues, nous vîmes s'ajouter à nos multiples tâches une autre plus pénible et plus douloureuse. On nous demanda, escomptant notre renommée féminine de délicatesse, de vouloir bien aller annoncer aux familles les blessures, la disparition ou le décès de leurs soldats. Nous avons passé ainsi des moments bien pénibles ! mais avec la douleur que nous apportions, nous essayions de donner un peu d'espoir ou de consolation.

Nous avons eu aussi des devoirs moins douloureux.

Ayant reçu au bureau de bienfaisance les doléances des mamans de tout jeunes bébés, des vieillards et des malades, nous comprîmes que les repas distribués dans les cantines ne constituaient pas une nourriture convenable pour les estomacs délicats auxquels il fallait un régime lacté. Or, la municipalité accordait aux enfants du lait distribué dans les crèches; mais les bébés de 1 jour à 15 mois y avaient seuls droit. Une soupe au pain n'est pas une nourriture pour des malades, ni pour des poupons de 15 mois.

Nous avons créé une œuvre dite : « Œuvre du litre de lait » ayant pour but de fournir du lait à tous ceux qui en avaient besoin, soit aux enfants jusqu'à deux ans, aux malades et personnes âgées (ceux-ci après visite du médecin). L'idée une fois trouvée, nous nous sommes mises en campagne pour recueillir des fonds; nous avons réussi, sans trop de peine, à faire vivre notre œuvre. (L'Amicale de l'E. S. du 2e arrondissement a donné généreusement 100 francs, l'Union du Suffrage 50 francs), et jusqu'à ce jour tous les habitants du 7e arrondissement ayant besoin de lait en ont eu; ils en auront pendant toute la durée de la guerre. — R. Duvis, *membre du Comité du Groupe lyonnais de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes.*

Ecole d'Horticulture de Brie-Comte-Robert

Le 15 avril dernier avait lieu, ainsi que nous l'avons dit, l'inauguration des cours que l'Ecole d'horticulture pour jeunes filles de Brie-Comte-Robert, fermée en raison de la guerre, vient d'organiser à Paris.

Nous avons dit également le succès de M. Bussard, professeur à l'Institut agronomique, dans la première leçon de culture potagère. Voici un fragment de l'allocution que prononça, avant de lui donner la parole, M. René Dreyfus, président du Conseil d'administration de l'école, allocution du plus haut intérêt pour ceux qui préconisent la recherche des nouvelles carrières féminines :

« L'appel si vibrant du Président du Conseil aux femmes françaises fut entendu, dans un admirable élan elles travaillèrent pour remplacer les hommes partis défendre le pays menacé. Elles se manifestèrent dans toutes les branches de l'activité sociale : non seulement dans les arts, les sciences et les affaires, mais aussi dans l'agriculture.

Si les femmes ont pu réaliser ces efforts dans une branche où la main-d'œuvre peut se remplacer par des machines, pourquoi ne se livreraient elles pas à l'horticulture dont les travaux sont généralement peu pénibles ? La taille des arbres, les soins aux fleurs, même aux légumes, sont minutieux et exigent des mains délicates : ils pourraient leur incomber tout aussi bien que l'exploitation du jardin et la comptabilité de cette exploitation.

La jardinière a toujours été la collaboratrice du jardinier et devra l'être plus que jamais. L'utilité de ce concours s'est encore affirmée depuis la guerre en raison du départ des hommes valides. Mais il importe de mettre les femmes à même de remplir le rôle qu'elles sont appelées à tenir à cet égard. La main-d'œuvre féminine nécessite un apprentissage et l'Etranger nous a même devancés à ce point de vue. Pourtant on aime la perfection en France et notre industrie horticole a une supériorité sur les autres; elle est scientifique et donne les plus beaux résultats.

C'est en vue d'une telle préparation que Mlle Latappy fonda l'Union pour l'enseignement agricole et horticole féminin, dont la première manifestation fut de créer l'école de Brie-Comte-Robert, grâce à l'appui généreux de Mme James.

Malgré un nombre restreint d'élèves, cette année 1913-1914 donna des résultats satisfaisants pour un début. Afin de continuer ces efforts, des cours de culture potagère, d'arboriculture fruitière, de floriculture et de dessin vont fonctionner. Un enseignement pratique sera joint à cette théorie au moyen de visites organisées par les professeurs ».

Puis l'orateur s'adressa aux personnes présentes, qu'il remercia d'être venues, les unes pour se préparer à l'exercice du nouveau métier, les autres pour apprendre à diriger leur personnel dans l'exploitation de leur domaine.

Sa péroraison émut vivement l'auditoire

« Deux classes sociales se fondent ici dans un égal amour du sol, de la nature et de la beauté. C'est l'image de la démocratie et de l'union en ces heures inoubliables où tous les cœurs fraternisent ».

Les Femmes dans l'armée.

A propos du projet formé par Mme Arnaud, d'organiser un groupement en vue de préparer des femmes pour les services pratiques de l'armée française, Mme Gabrielle Moyse nous prie de rappeler que, depuis des années, avec Mme Hubertine Auclert et M. Paul Vibert, elle a réclamé l'entrée des femmes dans tous les bureaux militaires. « Il serait, ajoute-t-elle, désirable de voir les femmes faire les corvées d'*épluchage* dans les casernes et aussi la *cuisine* et le *blanchissage*. Des soldats en état de porter les armes sont immobilisés en pure perte dans les dépôts pour ces services.

Le fameux « aux patates » retentit lugubrement aux oreilles de recrues qui voudraient dormir après une marche pour pouvoir faire la suivante ou qui désireraient étudier leur théorie.

Mes trois fils soldats constatent, en outre, que si des femmes *épluchaient*, elles ne perdraient pas la moitié des légumes sous couleur de « rigoler ! »

Alors que nos ennemis utilisent même les pelures, nous n'avons pas le droit de gaspiller nos provisions.

Mme Gabrielle Moyse offre en outre à nos lectrices qui ont les adresses de *prisonniers indigents*, de leur faire adresser des paquets de linge par l'ouvroir « les Alliés ». Lui écrire : Lausanne, 4, avenue Bergière.

Ligue des Droits de l'homme.

Le Comité central de la Ligue des droits de l'homme a adopté la résolution suivante :

« Le Comité central de la Ligue des droits de l'homme,

« Considérant que le devoir sacré de la communauté nationale est d'assurer aux enfants de ceux qui sont morts pour sa défense, une vie et une éducation dignes de l'héroïsme de leurs pères;

« Considérant qu'il importe que les combattants aient dès maintenant la certitude qu'au cas où il leur arriverait malheur, la nation adopterait leurs enfants;

« Considérant que la loi du 11 avril 1831, qui régit la matière, est imparfaite et incomplète, puisque la pension assurée aux veuves des soldats morts pour la patrie, suffisante peut-être au moment du vote de la loi, ne répond plus aux nécessités actuelles de la vie et qu'elle ne tient compte ni du nombre des enfants, ni du droit des ascendants.

« Emet le vœu que le gouvernement présente sans tarder, aux Chambres, une loi reconnaissant la dette de la nation envers les orphelins de la guerre, en réglant cette dette d'une manière digne de la richesse, de la générosité et de la reconnaissance de notre pays. »

Syndicat des Femmes Caissières, Comptables, Employées aux Ecritures et Employées de Commerce.

En l'absence de M. Louis Borde, mobilisé, Mme Blanche Schweig, qui l'a remplacé elle-même depuis le début de la guerre, ouvrira un deuxième cours de comptabilité commerciale tous les mardis, au siège social, de *7 à 8 heures*, afin de faciliter les communications aux adhérentes du Syndicat des femmes Caissières, Comptables, Employées aux Ecritures et Employées de Commerce, 134, rue de Turenne.

Ouvert seulement *le soir*, de 7 à 10 heures.

La Serviette du soldat.

Les quantités officielles de vêtements et de linge publiées par l'Intendance démontrent que les soldats du front sont privés de serviettes de toilette. La « Serviette du Soldat » vient de se créer, pour fournir à nos combattants le moyen de faciliter leurs ablutions.

Le Comité prie instamment les personnes soucieuses de l'hygiène dans l'armée d'envoyer les serviettes de toilette dont elles pourraient disposer à la mairie du XVIe arrondissement, où M. le Maire a bien voulu autoriser un service de réception.

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR RÉGIME DIÉTÉTIQUE

FARINEUX MALTÉS et DIASTASÉS
pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison BIGNON-PARIANI. — Fondée en 1883
5, rue de l'Arcade, Paris, Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Comestibles étrangers
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIÈRES FANTA non alcoolisées
Bière Spéciale pour **Nourrices**
Bière de Table
Bière Fine pour **Soirées**
6, rue Guyot (Paris). — Téléph. : 513-82

HORS-D'ŒUVRE

Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 47-58.
Cafés — Thés — Maté.
Variétés de Hors-d'Œuvres;
Livraisons Paris. — Expéditions en Province

JOFFRE Conseils, Appui aux Familles, Avances sur successions et titres. Je facilite Prêts Hypothécaires et Vente d'immeubles en viager. Je négocie toutes Valeurs cotées ou non **(argent de suite)**. J'accepte recouvrements à forfait de créances ou effets de Commerce, et je renseigne gratuitement sur le moratorium. Georges HARMOIS 52, boulevard Voltaire, 119, Paris. Tél. Roquette 43-34. (38e an).

La gérante : JANE MISME.

PARIS — IMP. CH. SCHIBSEIS, 237, RUE SAINT-HONORÉ
ANCIEN FOURNIER, SUCCR

Ne consommez que du
Café Corcellet
un peu plus cher..... combien meilleur !!
18, Avenue de l'Opéra.
EXPÉDITIONS PROVINCE ÉTRANGER

LE

Rôle social des Femmes
APRÈS LA GUERRE

La conférence faite par Mme C.-L. Brunschvieg, secrétaire générale de « l'Union française pour le Suffrage des Femmes » et que clôt la série des conférences organisées par le Collège Libre des Sciences Sociales, a une très vaste portée sociale. C'est tout un programme que le rôle social des femmes après la guerre et d'une importance vitale pour la nation :

I. Tâche économique :

« Il sera de toute nécessité d'admettre les femmes dans les *Commissions de reconstruction* des foyers et usines dans les régions envahies : ici *les femmes compétentes qualifiées* peuvent faire adopter d'excellentes mesures d'hygiène. Pour l'Alsace, Mme Marcelin Pellet a déjà organisé un comité comprenant plusieurs femmes ; Mme Amélie Hammer, présidente de « l'Union Fraternelle des Femmes » essaie de créer un syndicat d'ameublement. — Commissions de *répartition* des indemnités : les femmes y pourraient réagir contre le favoritisme politique.

Dans beaucoup de familles, après la guerre c'est la femme qui deviendra le gagne-pain. Qu'elle choisisse de préférence les professions qui ne l'éloignent pas du foyer. Nous, féministes, nous occupons dès maintenant d'ouvrir de nouvelles voies à l'activité féminine. Personnellement, Mme L. Brunschvieg n'encouragerait pas le travail des femmes dans les usines, mais elle se gardera de toute propagande pour l'entraver : « Qu'on « prenne l'habitude de considérer les femmes « comme des êtres libres et pensants qui ont « la faculté de ne pas faire un travail trop dur « mais qui, si l'employeur ne s'y oppose « pas, ont tous les droits de l'accepter ».

Parmi les professions ouvertes aux femmes il faut attirer leur attention sur : l'Horticulture. Mme Odette Bussard a communiqué de très intéressantes observations sur l'Ecole d'horticulture pour Jeunes Filles créée à Brie-Comte-Robert. La profession de l'horticulture *manifestait beaucoup de femmes à la campagne* (réaction contre la centralisation et l'encombrement des villes) ; pour les citadines il y aurait les emplois de professeurs d'horticulture, la culture des fleurs, etc., etc..

Dans les conserves alimentaires, les femmes pourraient gagner facilement leur vie, il faudra organiser des cours pour leur enseigner la préparation des conserves pour le commerce. Dans l'horlogerie, la fabrication des jouets, il y a des métiers que la femme peut exercer à domicile.

Mais il y aura toujours dans le travail féminin deux principes à défendre : la lutte contre l'exploitation du travail à domicile et l'égalité des salaires : « la femme n'est pas une concurrente de l'homme ; à capacités égales, droits et salaires égaux. »

II. Rôle social et familial :

« Après de telles pertes notre premier devoir sera de penser à la repopulation. Oublions les complications d'une nombreuse famille pour ne penser qu'aux joies apportées par les petits ... dans la famille d'abord, et puis émouvons-les dans les crèches, qu'elles sentent s'éveiller en elles tout naturellement des sentiments de tendresse qui ne s'effaceront jamais... »

Mme C.-L. Brunschvieg a le joli courage, comme Mme Jane Misme l'a dit ici dans *La Française*, de défendre, devant des opinions contradictoires, fermement, la naissance des petits indésirés. Puis elle rappelle l'œuvre accomplie depuis le commencement de la guerre par l'Office Central d'Assistance Maternelle et Infantile...

« Plus que jamais, après la guerre, il nous faudra protéger nos petits pour eux et *pour le pays. En France, le nombre des décès et celui des naissances se balancent ; en Allemagne, il y a chaque année près de 800.000 naissances de plus que de décès.*

Il y aura toute une série de mesures législatives à prendre pour favoriser la natalité. En voici quelques-unes indiquées par M. Colson, conseiller d'Etat, à l'Académie des Sciences morales et politiques :

Exemption d'impôts pour les ménages ayant 3 ou 4 enfants, exemption de patente pour les petits métiers, réservée aux pères de famille —, le passage dans l'armée territoriale avancé pour le père de famille.

L'assistance médicale obligatoire, l'assistance aux vieillards, la majoration des retraites ouvrières ne devraient pas s'appliquer aux célibataires et aux ménages sans enfants. Enfin des augmentations de traitements pour les fonctions publiques réalisées pour les chefs de familles nombreuses.

La Secrétaire générale de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes se rallie à M. Colson pour toutes ces réformes ; mais elle n'est pas de son avis quand il parle de renforcer et de « légaliser » la police des mœurs ; 2° quand il veut prendre des mesures énergiques contre la femme qui se fait avorter. La réglementation de la prostitution doit être purement et simplement supprimée ; quant à l'avortement, il serait injuste de ne frapper que la femme seule et non son complice ; il serait injuste surtout et parfaitement vain de les frapper tous deux, si l'on n'agit pas énergiquement contre ceux et surtout celles qui favorisent l'avortement par un concours rétribué.

En ce qui concerne la lutte contre l'alcoolisme :

« Vous savez quel rôle les femmes ont déjà joué dans la question, et en voyant comment l'opinion publique est préparée à accomplir en ce moment les deux réformes :

Suppression de l'absinthe, limitation des débits ;

Nous pouvons nous féliciter d'avoir contribué à ce succès.

La conférencière termine ce très bel aperçu du rôle social de la femme par des paroles empreintes d'une profonde émotion sur notre tâche éducative :

« Nous pouvons souhaiter qu'en formant de bons patriotes, nous puissions éviter cependant de cultiver des fermenta de haine. »

Après la lecture de cette page d'Henri Poincaré :

« Certes, la haine est une force, une force très puissante ; mais nous ne pouvons nous en servir parce qu'elle rapetisse... Ce n'est pas elle qui fait les vrais héros. »

Mme C.-L. Brunschvieg ajoute :

« En ce moment même où nous sommes encore bouillants d'indignation de toutes les iniquités commises, avec quelle émotion bienfaisante nous lisons ces lignes du pasteur Comte, à nos soldats :

« Il faut que la France, par sa dignité et « la générosité de ses enfants, fasse ressortir la férocité d'une race qui met son orgueil à violer toutes les lois humaines et « divines... Pas de représailles... au cœur « le seul désir de vaincre ; pour vous soutenir, le seul amour de la Patrie ; pour vous « enthousiasmer, la seule conviction que « vous combattez pour l'humanité, pour la « civilisation. »

« — Faisons, dit Mme Brunschvieg, des hommes et des femmes d'esprit droit, respectueux des libertés des autres, préparés à continuer dans leur génération l'union sacrée de tous les citoyens. Quant à la tâche active de la jeune génération, je crois qu'elle aidera grandement à son amélioration, et nous ferons œuvre saine et patriotique en leur demandant de collaborer chacun pour leur part à la tâche sociale et philanthropique de demain. Dans la classe de ma fillette, au lycée Molière, une élève a fait sur ce sujet : « Que ferons nous de nos aiguilles à tricoter « quand la guerre sera finie ? » une composition si touchante, que je vous demande la permission de vous la lire :

« — Ce que nous ferons de nos aiguilles ? mais la seule chose, il me semble, que nous puissions en faire : des tricots pour les petits qui resteront sans papa... Et si l'un de ces enfants nous remercie, nous lui dirons : « — Qu'est-ce que nous t'avons donné ? Un « peu de laine, un peu de notre temps, mais « toi tu nous as donné ton papa, car c'est « pour nous défendre tous, qu'ainsi que « tous les autres il a donné sa vie... » Et voilà pourquoi tant qu'il y aura des orphelins de la guerre, personne en France ne déposera ses aiguilles à tricoter. »

La Secrétaire générale de l'Union pour le Suffrage ne veut pas aujourd'hui parler du droit de vote ; depuis la guerre, les femmes ont fait mieux que de la propagande. Mme Macherez n'a pas eu besoin du bulletin de vote pour être maire de Soissons. La nation comprendra...

Nous devons toutes donner le meilleur de nous-mêmes, que nous aidions les réfugiés, que nous protégions les faibles et les petits... rien n'est inutile, rien n'est perdu de l'effort individuel dans l'effort collectif... de toutes les leçons de la guerre, c'est la plus réconfortante et la plus encourageante.

DEMANDES DE NUMÉROS

Nous prions nos lecteurs de vouloir bien noter qu'à partir du 30 juin 1915 les exemplaires de « La Française » parus en 1914 seront vendus un franc l'exemplaire.

Jusqu'à cette date ils seront expédiés au prix de 0 10 en France et 0 15 à l'Etranger ; recommandation en plus : 0 10 pour la France, 0 25 pour l'Etranger, pour les numéros parus jusqu'au 31 juillet 1912.

Ceux parus depuis la guerre jusqu'au 31 décembre 1914, à raison de 0 25 pour la France 0 30 pour l'Etranger.

Les numéros de 1915 demandés par poste valent 0 10 l'exemplaire, France France, 0 15 franco Etranger.